



LA MADELEINE SUR LOING

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 7 Avril 2023 à 18h30

Jean Jacques Hyst, maire de La Madeleine sur Loing, a convoqué le conseil municipal ce vendredi 7 Avril 2023 à 18h30 à la Mairie.

Etaient présents

Mr Jean Jacques >Hyst
Mr Guy Thillou
Mme Christelle Leboeuf
Mme Régine Pointeau
Mme Anne Lenoir
Mme Sylviane Donelli
Mr Philippe Sikoski

Etaient excusés

Mr Frédéric Lemarne (Pouvoir à M Jean Jacques HYEST)
Mr Steve Lellouche (Pouvoir à M Guy THILLOU)

Secrétaire de séance, Mme Régine Pointeau

Les conseillers municipaux présents au conseil municipal du 17 mars 2023 en valident le compte rendu.

Ordre du jour

1. Approbation du compte de gestion 2022 du budget commune
2. Approbation du compte de gestion 2022 du budget du service de l'eau
3. Approbation du compte administratif 2022 du budget commune
4. Approbation compte administratif du budget service eau
5. Affectation des résultats au budget commune 2023
6. Affectation du résultat au budget du service de l'eau 2023.
7. Vote des taxes locales 2023
8. Vote des subventions 2023
9. Vote du budget primitif de la commune 2023
10. Vote du budget primitif du service de l'eau 2023
11. Demande de subvention au département pour la phase 2 de l'aménagement de la zone ENS, La prairie de Glandelles.
12. Avis sur l'installation de méthanisation agricole sur la commune d'Auferville et sur l'épandage du digestat sur des terres agricoles de Seine et Marne et du Loing
13. Informations du maire
14. Questions et affaires diverses
15. Calendrier prévisionnel.

1 Adoption du compte de gestion du budget commune année 2022

Monsieur le maire présente la balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité

Le conseil municipal constate la concordance du compte de gestion du trésorier pour le budget commune de l'année 2022 avec la comptabilité de l'ordonnateur.

Il entend, débat et arrête le compte de gestion de la commune et autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et de signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

2- Adoption du compte de gestion du budget du service de l'eau année 2022

Mr le Président présente la balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

Le conseil d'administration constate la concordance du compte de gestion du trésorier pour le budget du service de l'eau de l'année 2022 avec la comptabilité de l'ordonnateur.

Il entend, débat et arrête le compte de gestion du service de l'eau établi par le trésorier et autorise le président maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et de signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil d'administration adopte ces propositions à l'unanimité.

3- Approbation du compte administratif budget commune année 2022

Mr le Maire propose au conseil municipal d'élire un président de séance : Mr Guy Thillou

Mr le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote

Le conseil municipal examine le compte administratif de la commune 2022 :

Fonctionnement

Recettes	252 252,13 €
013 – Atténuation de charges.....	1 498,90 €
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses.....	1 066,47 €
73- Impôts et taxes.....	182 348,29 €
74- Dotations et Participations	57 492,69 €
75- Autres produits de gestion courante.....	7 120,28 €
76- Produits financiers.....	2 725,50 €
77- Produits exceptionnels.....	0,00 €
042- Opérations d'ordre entre sections.....	0,00 €
043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section.....	0,00 €
Dépenses	208 727,16 €
011- Charges à caractère général.....	49 827,55 €

012- Charges de Personnel.....	65 936,15 €
014- Atténuation de produits.....	40 297,00 €
65- Autres charges de gestion courante.....	52 260,93 €
66- Charges financières.....	405,53 €
67- Charges exceptionnelles.....	0,00 €
68- Dotations aux amortissements et provisions.....	0,00 €
042- Opérations d'ordre entre sections.....	0,00 €
043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section.....	0,00 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 : 43 524,97 €

Investissement

Recettes	39 920,24 €
040- Opérations d'ordre entre section.....	0,00 €
041- Opérations patrimoniales.....	0,00 €
10- Dotations, Fonds divers et réserve.....	30 324,65 €
13- Subventions d'investissement.....	9 595,59 €
Restes à réaliser.....	0,00 €

Dépenses	35 367,33 €
20-Immobilisations incorporelles.....	0,00 €
21-Immobilisations corporelles.....	33 034,00 €
23- Immobilisations en cours.....	0,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées.....	2 333,33 €
040- Opérations d'ordre entre section.....	0,00 €
041- Opérations patrimoniales.....	0,00 €
Restes à réaliser.....	0,00 €

Excédent d'investissement de l'exercice 2022 : 4 552,91 €

Le président propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de la commune 2022.

Le compte administratif du budget de la commune 2022 est approuvé à l'unanimité.

4-Approbation du compte administratif du budget de l'eau année 2022

Mr le Président propose au conseil d'administration d'élire un président de séance : Mr Guy Thillou

Le conseil d'administration examine le compte administratif du service de l'eau année 2022

Exploitation

Recettes	15 212,68 €
-----------------------	--------------------

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses.....	13 346,33 €
75- Autres produits de gestion courante.....	0,00 €
77- Produits exceptionnels.....	0,00 €
042- Opérations d'ordre entre sections.....	1 866,35 €
Dépenses	10 359,33 €
042- Opérations d'ordre entre sections.....	10 359,33 €
Excédent d'exploitation 2022 : 4 853,35€	

Investissement

Recettes	10 359,33 €
040- Opérations d'ordre entre section.....	10 359,33 €
041- Opérations patrimoniales.....	0,00 €
27 – Provisions.....	0,00 €
Dépenses	1866,35 €
040- Opérations d'ordre entre section.....	1 866,35 €
041- Opérations patrimoniales.....	0,00 €
21-Immobilisations corporelles	0,00€
Excédent d'investissement 2022 : 8 492,98 €	

Restes à réaliser 0,00€

Mr le Président quitte la salle et ne participe pas au vote

Le président désigné, M Guy THILLOU, propose au conseil d'administration d'approuver le compte administratif du budget du service de l'eau 2022.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau 2022.

5-Affectation des résultats au budget commune 2023

Il est proposé au conseil municipal d'affecter au budget de la commune pour 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1. Couverture du déficit de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 15 400.34€
2. Le solde du résultat de fonctionnement soit 89 082.56€ est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ». De porter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 15 400.34€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

6- Affectation des résultats au budget du service de l'eau 2023

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter au budget du service de l'eau pour 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Le résultat de fonctionnement soit 44 608.26€ est affecté en recette de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

- De porter au compte 001 en recette d'investissement la somme de 83 971.14€

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité ces propositions.

7- Vote des taxes locales 2023

Mr le maire présente le montant prévisionnel des taxes pour 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

1. De ne pas augmenter la fiscalité sur l'année 2023
2. De reconduire les taux 2022 des taxes foncières
3. De reconduire le taux 2019 de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation :
 - Taxe foncière sur le bâti : 27.64%
 - Taxe foncière sur le non-bâti 36.36%
 - Taxe d'habitation 12.56%

D'autoriser Mr le maire à signer tout document relatif à cette affaire dont l'état de notification no 1259 annexé à cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

8- Vote des subventions 2023

Mr le maire informe le conseil municipal des propositions de subventions de la commission des finances du vendredi 24 mars 2023 comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
Associations	VILLE	BP 2023
USNSP SPORT ADAPTE	NEMOURS	50,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE PIERRE ROUX	CHÂTEAU LONDON	100,00 €
RECRE-ACTION LA MADELEINE	LA MADELEINE SUR LOING	200,00 €
AFM TELETHON	PARIS CEDEX 13	50,00 €
SECOURS POPULAIRE	MELUN CEDEX	150,00 €
DON DU SANG - ADSB NEMOURS MORET	CHÂTEAU LONDON	50,00 €
SOUTIEN FACIL	SAMOREAU	50,00 €
AMICALE SCOLAIRE AUFFERVILLE	AUFFERVILLE	140,00 €
AMICALE SCOLAIRE AUFFERVILLE -Sortie à Buthiers CM2 (4enfantsX50€)	AUFFERVILLE	200,00 €
SOCIETE DE CHASSE	LA MADELEINE SUR LOING	40,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	MEAUX	150,00 €
PUPILLES SAPEURS POMPIERS	PARIS	50,00 €
SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS		0,00 €
FNATH - Association des accidentés de la vie	CHARENTREUX	40,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	CHÂTEAU LONDON	100,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	LA MADELEINE SUR LOING	150,00 €
CLUB LIENS DU LOING	LA MADELEINE SUR LOING	0,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	MELUN	50,00 €
AMIS ECOLE BOUGLIGNY	BOUGLIGNY	140,00 €
ADMR GATINAIS (AIDE A DOMICILE)	NEMOURS	50,00 €
COMITE MUNICIPAL DES FETES	LA MADELEINE SUR LOING	500,00 €
TOTAL		2 260,00 €

- Il est proposé au conseil municipal de déterminer et de décider de l'attribution pour 2023 pour un montant total de 2 260€

- De dire que les crédits seront prévus au budget primitif de la commune 2023 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations
 - d'autoriser Mr le maire de signer tout document relatif à cette affaire.
- Le conseil municipal adopte à 6 voix « pour » et 3 abstentions (Monsieur Philippe SIKOSKI, Mme Sylviane DONELLI et Mme Régine POINTEAU, membres du Comité Municipal des fêtes).**

9- Vote du budget primitif de la commune 2023

Mr le maire expose aux membres du conseil municipal les conditions de préparation du budget de la commune :

En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à 344 710,58 € :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
002	Excédent de fonctionnement reporté	89 082,56
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services du domaine	1990,00
73	Impôts et Taxes	188 151,00
74	Dotations et Participations	55 601,09
75	Autres produits de gestion	7 160,43
76	Produits financiers	2 725,50
77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL	344 710,58
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
011	Charges à caractère général	143 867,16
012	Charges de personnel	53 600,00
014	Atténuation de produits	41 621,00
65	Autres charges de gestion courante	66 870,00
66	Charges financières	368,67
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	37 383,75
	TOTAL	344 710,58

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 132 527,67 € :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
021	Virement de la section de fonctionnement	37 383,75

10	Dotations, Fonds divers	23 185,92
13	Subventions	71 958,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	132 527,67
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
001	Déficit d'investissement reporté	15 400,34
16	Emprunts et dettes assimilées	2 333,33
21	Immobilisations corporelles	114 794,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	132 527,67

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, et autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

10- Vote du budget primitif du service de l'eau 2023.

Mr le président expose aux membres du conseil d'administration les conditions de préparation du budget du service de l'eau 2023.

En section d'Exploitation, le budget s'équilibre à 56 474,61 € :

RECETTES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE		MONTANT (€)
002	Excédent d'exploitation reporté	44 608,26
042	Opération d'ordre entre section	1 866,35
70	Produits des services du domaine	10 000,00
	TOTAL	56 474,61

DEPENSES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE		MONTANT (€)
011	Charges à caractère général	40 893,47
042	Opération d'ordre entre section	10 581,14
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
	TOTAL	56 474,61

En section d'Investissement, le budget s'équilibre à 94 552,28 € :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
001	Excédent d'investissement reporté	83 971,14
040	Opération d'ordre entre section	10 581,14
	TOTAL	94 552,28

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
040	Opération d'ordre entre section	1 866,35
21	Immobilisations corporelles	30 685,93
23	Immobilisations en cours	62 000,00
	TOTAL	94 552,28

Mr le président propose au conseil d'administration

- D'adopter le budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2023
- D'autoriser le président du conseil d'administration à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité ces propositions.

11-demande de subvention au département pour la phase II de l'aménagement de la zone ENS La Prairie de Glandelles

N'ayant pas reçu tous les éléments nécessaires à la délibération, le conseil municipal décide de reporter cette délibération à une prochaine réunion de conseil municipal.

12- Avis sur l'installation de méthanisation agricole sur la commune d'Aufferville et sur l'épandage du digestat.

Le maire informe que la société SAS-VGB BIOGAZ a déposé une demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, aux fins d'être autorisée à construire et à exploiter une installation de méthanisation agricole sur le territoire de la commune d'Aufferville et à épandre le digestat sur des terres agricoles situées dans le département de Seine et Marne et du Loiret.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

13 Informations du maire

Les travaux effectués par la société d'entretien d'espaces vert du site de la Madeleine sont très satisfaisants.

14 questions et affaires diverses

Des personnes se sont plaintes de vols de fleurs au cimetière : le conseil municipal réfléchit aux moyens pour éviter ce genre de comportements récurrents.

M Philippe Sikoski présente les affiches du Vide-grenier et fait le point sur son organisation.

15- Calendrier prévisionnel

Dimanche 9 avril 2023 : chasse aux œufs de Pâques

Dimanche 14 Mai 2023 : Vide-grenier du Comité Municipal des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé et n'appelant plus aucune observation, la séance est levée à 20h00.

Le 13 Avril 2023,
Le Maire,
Jean Jacques HYEST

